

Gestion des barils contenant un traitement de semence

Directives de l'industrie

Les contenants pressurisés aussi connus sous le nom de barils sont utilisés à grande échelle dans l'Ouest canadien. Donc, il est essentiel de les utiliser correctement. Les nouvelles directives d'utilisation des barils contenant des traitements de semences sont conçues pour clarifier les directives apparaissant sur l'étiquette, pour soutenir leur bonne utilisation et leur gestion, de même que pour satisfaire aux exigences fédérales.

Ce qui est obligatoire en 2015 :

Les directives suivantes pour l'industrie doivent être observées lorsque des barils sont remplis de produits de traitements de semences. Veuillez être au fait de ces directives, les comprendre et les mettre en pratique afin d'assurer la conformité à la réglementation lors de l'utilisation, de la manutention et de l'étiquetage des produits de traitements de semences en barils.



Directives de l'industrie visant les sites de remplissage :

- **Un produit par barillet** : au site de remplissage, un seul produit de traitement de semences (homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) et portant un seul numéro DIN) doit être placé dans chaque barillet
- **Respectez les exigences** apparaissant sur l'étiquette concernant les équipements de protection personnelle
- **Assurez-vous que la bonne étiquette** du pesticide soit fixée de façon sécuritaire pour que l'utilisateur final y ait accès
- **La station de remplissage n'ajoutera** aucun produit (par ex. : inoculants, éléments mineurs ou eau) dans un barillet contenant un produit de traitement de semences homologué sous la LPA.
- **Le site de remplissage doit avoir, wpar écrit, des procédures pour :**
 - la manutention du produit
 - faire le suivi du contenant
 - le transfert du produit
 - l'utilisation de l'équipement de protection personnelle
 - le transport vers l'utilisateur final
 - l'opération de rinçage
 - inspecter le contenant
 - le retrait du contenant